



**A Monsieur Xavier BERTRAND
Président de la Région Hauts-de-France**

Lille, le 16 novembre 2017

Objet : Préavis de grève de 00h à 24h pour la journée du jeudi 23 novembre 2017

Monsieur le Président,

La CGT, la FSU, SUD Solidaires et l'UNSA ont décidé de faire du 23 novembre 2017 un temps fort d'initiatives et de mobilisation sur l'ensemble du territoire Hauts-de-France, concernant nos revendications sur le temps de travail, le régime indemnitaire et l'emploi dans les Lycées, les services des Sièges et Ports, dans un contexte de souffrance au travail exacerbée.

C'est pourquoi nous déposons ce jour un préavis de grève pour la journée du jeudi 23 novembre, de 00h00 à 24h, sur le champ de l'ensemble des agents de la Région Hauts-de-France.

En effet, nous ne pouvons pas accepter vos propositions de recul social sur :

Souffrance au travail :

- La gestion de la fusion qui a conduit à désorganiser les services, et des attitudes et des choix managériaux, dans les services, comme dans les ports et les lycées, qui ont généré une augmentation significative de la souffrance au travail ;
- Une médecine du travail et de prévention difficile d'accès pour tous les agents voire inexistante ;
- Un déficit de prévention et d'accompagnement des agents en souffrance au travail ;
- Une perte de sens du travail pour tous les agents du Service Public de la Région Hauts-de-France.

Temps de travail :

- La volonté d'augmenter la durée de travail annuelle en visant les 1607 H qui n'est en rien une obligation légale : la proposition horaire différente entre les Lycées et les Sièges (1558 H/an dans les lycées et 1607 H/an dans les Sièges) illustre bien la possibilité de faire moins de 1607 H. C'est ce que nous demandons pour l'ensemble des agents. Calons-nous sur le régime horaire actuel le plus favorable ;
 - Tout en supprimant des postes (non-remplacement des départs en retraite, postes non pourvus, postes gelés, ...)
 - Des pertes sèches de congés annuels ;
- .../...
- Pas de visibilité sur les autorisations d'absence (événements familiaux, préparation aux concours, ...)

- Des inégalités dans l'accès aux différentes formules selon le mode de comptage (pointeuse ou déclaratif), des choix restreints pour le versant sud, avec un impact sur les droits à congés ;
- Une insuffisance de la prise en compte des heures supplémentaires et de récupération ;
- La volonté évidente d'imposer à moyen terme à tous la pointeuse. C'est une conception de l'encadrement d'un autre âge et infantiliste : un management par la défiance à l'opposé du slogan de l'exécutif du « management par la confiance ».

Régime indemnitaire :

- Un futur régime indemnitaire qui favorise la mise en concurrence des agents au sein des équipes et le clientélisme ;
- L'instauration d'une part variable (CIA), qui pénalise les absences pour maladie, et reposant sur des critères subjectifs ;
- Un futur régime indemnitaire qui ne reconnaît pas les compétences des agents ;
- Un futur régime indemnitaire loin de répondre aux attentes et source d'inégalités selon la date et le lieu auxquels l'agent a ou aura été recruté ;
- Le choix d'un nouveau régime indemnitaire pour les lycées, les services et les ports profondément incohérent et inégalitaire : un traitement différencié entre les filières et entre les catégories et les grades : plus on est « bas » dans les grades, plus la proposition de régime indemnitaire s'éloigne du plafond (seuls les administrateurs généraux et les ingénieurs généraux seraient au plafond maximum allouable).

Lycées :

- Menace d'externalisation au privé d'une partie des missions de Service Public, du fait de l'Exécutif ;
- Suppression et non remplacement des postes d'agents en contrat aidé : précarité et chômage pour les agents concernés, augmentation de la charge de travail pour le reste des équipes ;
- Dégradations multiples et incertitudes pour les EMAT et EMOP ;
- Inégalité de traitement voulue par l'Exécutif entre les encadrants lycées promus en 2017 et ceux qui le seront ensuite, alors que des solutions pour l'éviter existent ;
- Pas de perspective générale de recrutement des contrats aidés en CDD.

Nous vous demandons de nous recevoir en personne durant la période de préavis afin de pouvoir faire aboutir nos revendications.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Les syndicats de la Région Hauts-de-France
CGT, FSU, SUD Solidaires, UNSA



Jérôme BRESSON
Secrétaire Général
du Syndicat CGT



Olivier ARDENOIS
Secrétaire Général
du SNUTER-FSU



Thomas PLATT,
Pour le Comité
d'Animation de SUD-
Solidaires



Dominique MOURAIT
Secrétaire Générale
de l'UNSA